

ARRONDISSEMENT

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

DE BEZIERS

ARRETE DU MAIRE

Objet :

Choix Prestataire
Location Classe Provisoire

N° AD-2025-07-09-11

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 qui permettent au Conseil Municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 Juin 2020 visée par les Services de la Sous-Préfecture de Béziers en date du 05 Juin 2020, au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines fonctions énumérées à l'article L 2122-22 du CGCT dont la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 200 000 € HT.

Considérant la mise en concurrence et les offres reçues,
Considérant qu'il était prévu au BP 2025 le montant des travaux d'Extension de l'Ecole Elémentaire et création d'une 10° classe,

DECIDE

ARTICLE 1 – De valider la proposition mieux-disante de la Société HEXIS CM de FRONTIGNAN qui propose de réaliser la prestation de location de 3 modules climatisés sur 12 mois pour un montant de 13 532.16 € HT et 1 500,00 € HT de jupe périphérique de protection, soit au total 15 032.16 € HT.

ARTICLE 2 – La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

ARTICLE 3 – Un extrait de la présente décision sera affiché à la porte de la Mairie et une ampliation adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Béziers.

Fait à LESPIGNAN, le 09 juillet 2025

Le Maire,



Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le 10 JUIL. 2025

ID : 034-213401359-20250709-AD2025_07_09_11-AR

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le

Et publication ou notification

Du 10 JUIL. 2025

Le Maire :

